



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## coopération militaire

Question écrite n° 61326

### Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les accords franco-britanniques du 02 novembre 2010, dits de Lancaster House, qui déterminent un nouvel élan en matière de défense entre les deux pays. Dans le domaine des opérations, ces accords prévoient notamment la mise sur pied d'une force expéditionnaire commune à la France et la Grande-Bretagne de l'ordre de 10 000 hommes au total. Avec pour ambition de mener une opération conjointe de courte durée dans un environnement non permissif, la force expéditionnaire commune devrait être opérationnelle en 2016. Il lui demande quel est le degré d'avancement de ce projet et si les délais seront tenus.

### Texte de la réponse

Les traités signés entre la République française et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, dits accords de Lancaster House, le 2 novembre 2010, ont permis de renforcer la coopération franco-britannique en matière de défense et de sécurité. Dans le domaine des opérations et de l'entraînement des forces, la France et le Royaume-Uni ont décidé ainsi de se doter, à partir de 2016, d'une force expéditionnaire commune interarmées « Combined Joint Expeditionary Force », capable d'être déployée sur les théâtres d'opérations menées sous l'égide des Nations unies, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ou de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne, au sein d'une coalition ou dans un cadre bilatéral. Les exercices militaires réalisés conjointement par les deux pays traduisent, d'ores et déjà, les progrès accomplis pour développer cette capacité de projection de force commune interarmées qui s'appuiera, pour la partie française, sur les forces en alerte dans le cadre de l'échelon national d'urgence. Depuis plusieurs années, la France et le Royaume-Uni ont entrepris, en effet, d'accroître et de tester l'interopérabilité de leurs composantes militaires aérienne et navale, comme en témoignent les exercices « Corsican Lion » et « Joint Warrior », menés respectivement en 2012 et 2013, et de faire évoluer ainsi leurs concepts d'emploi. L'année 2014 a permis de franchir une nouvelle étape avec l'exercice « Rochambeau » qui a mis en valeur les progrès réalisés au sein de la composante militaire terrestre. En abordant la phase d'entraînement interarmées, les exercices de niveau stratégique « Crisis Contingency Team », d'état-major « Griffin Rise » et de déploiement des forces « Griffin Strike », prévus en 2015 pour les deux premiers, et en 2016 pour le troisième, permettront de valider le concept de projection de force commune interarmées, conformément aux objectifs des accords de Lancaster House.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Audibert Troin](#)

**Circonscription :** Var (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61326

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juillet 2014](#), page 6109

**Réponse publiée au JO le :** [21 octobre 2014](#), page 8792